

GUIDE de dépôt d'une demande d'aide dans PRAC4.0

Je souhaite déposer une demande d'aide sur PRAC (projets à rayonnement artistique et culturel) :

- Dans la fiche Tiers, je vérifie la conformité des informations saisies (adresse, représentants, contact, SIRET, RIB....)
- Dans les informations générales je renseigne les différentes informations demandées
- Si je n'ai pas d'emploi permanent ou non permanent d'apprenti ou de stagiaire, j'indique « 0 » dans la case correspondante.

Sur la base de la présentation détaillée des règlements d'intervention (document téléchargeable par un lien dans le formulaire de demande), je précise si ma demande concerne :

Une **aide annuelle** en fonctionnement portant sur l'ensemble de mes activités, au titre du règlement d'intervention « **Activité des opérateurs structurants** »

Je vérifie que ma structure appartient à l'une des 7 catégories éligibles et répond aux différents critères de la catégorie :

- Les structures d'enseignement artistique dont l'enseignement relève du Ministère de la Culture, hors Écoles Nationales Supérieures d'Architecture,
- Les structures labellisées ou conventionnées par l'État, sauf Musées de France,
- Les agences, pôles et réseaux,
- Les structures organisatrices d'un festival,
- Les structures à vocation régionale (activité conduite a minima à l'échelle départementale ou fonction « ressource »),
- Les équipes artistiques, ensembles et structures de production (sous conditions),
- Les lieux ou structures de diffusion (sous conditions).

⇒ Je coche alors la case « Aide pour le programme d'action en qualité d'opérateur structurant ».

Le **soutien à un ou deux projets maximum** au titre du règlement d'intervention « **Vitalité Artistique et Culturelle du Territoire** »

Je vérifie que ma demande concerne un ou deux projet maximum :

- En faveur du secteur artistique et culturel professionnel (création, développement ou structuration)
- En faveur des habitants et de leurs espaces de vie (manifestation de proximité, projet d'itinérance, projet culturel des territoires, résidence longue de territoire ou projet d'Education Artistique et Culturelle)

⇒ Je coche alors la case « Aide au projet au titre de la Vitalité artistique et culturelle des territoires ».

En fonction de mon choix s'affiche soit,

- Un espace pour le programme d'action annuel
- Un onglet « Projet »

dans lequel je renseigne les informations demandées

Si j'ai un doute ou si ma demande ne correspond pas à ces deux catégories, je contacte mon référent au sein de la Direction de la Création Artistique et des Pratiques Culturelles ou j'envoie un message précisant ma demande à culture@hautsdefrance.fr